

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°043/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **19 juin 2025**Date d'affichage : **26 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 25 juin à 18 heures 30
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire
Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints
Marielle BOY, Jean-Michel BRUNET, Violaine PIQUET-GAUTHIER formant la majorité des membres en exercice

Procuration :

Fabrice LOISEAU à Margot MERLE

Absents :

Yveline CORDIER, Gabrielle GUIBERT, Lisa FAURE, Jean-Baptiste CRAFFK, Pierre SAVOLDELLI

Jean-Michel BRUNET a été élu secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	13
PRESENTS	:	7
VOTANTS	:	8

OBJET : SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF « MEGISSERIE PAYSANNE – PEAUX DES HAUTES VALLEES » : PRISE DE PARTICIPATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de valorisation des peaux des petits animaux abattus à l'abattoir des Hautes Vallées, qui ne sont plus ramassées depuis 2021 et qui depuis font l'objet d'un équarrissage alors qu'elles pourraient être une source de revenus complémentaires pour les éleveurs en les mettant directement en lien avec les artisans du cuir.

Afin de soutenir cette démarche et le démarrage de cette activité, il est proposé à l'assemblée de prendre une participation dans cette société coopérative d'intérêt collectif à hauteur de 1000€.

CONSIDERANT le projet des statuts de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Mégisserie paysanne – Peaux des Hautes Vallées » ;

CONSIDERANT que ce projet vise à valoriser les peaux des petits ruminants (ovins et caprins), issus de l'abattoir des hautes Vallées, en les transformant en cuir ou en parchemin ;

CONSIDERANT que cette initiative s'inscrit dans une démarche de développement durable et de soutien à l'agriculture locale, en permettant aux éleveurs de valoriser l'ensemble de leurs productions ;

CONSIDERANT que le projet est porté par une équipe d'éleveurs locaux ;

CONSIDERANT que la commune souhaite soutenir cette initiative en prenant une participation financière dans la SCIC, afin de contribuer au développement économique et à la préservation du tissu agricole local ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

APPROUVE la souscription de parts sociales de la SCIC Mégisserie Paysanne – Peaux des Hautes Vallées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette prise de participation.

FIXE le montant de la souscription à 1 000.00€, à inscrire au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance

Jean-Michel BRUNET

